

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Délibération n°2026-009</p> <p>Date de convocation : 01/04/2026</p> <p>Date d'affichage 01/04/2026</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.</p> <p>Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne LEBEL, Benoît MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Dominique CHARPENTIER, Florent BABIN,</p> <p><i>Formant la majorité des membres en exercice.</i></p> <p>Absents excusés et représentés : Jean-François QUARCK, Cédric MEHEUT,</p> <p>Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné)</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
--	--

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu :

- le Code de la commande publique, notamment ses articles L.1411-5 et R.1411-1 et suivants relatifs à la Commission d'Appel d'Offres ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal ;
- la nécessité de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal ;

Considérant :

- que la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour attribuer les marchés publics formalisés et analyser les offres dans les conditions prévues par le Code de la commande publique ;
- qu'il appartient au conseil municipal de désigner les membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de cette commission ;
- qu'il convient d'assurer une représentation équilibrée du conseil municipal au sein de cette instance ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

DÉCIDE :

Article 1 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Sont désignés en qualité de membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Isabelle BRETÉCHER
- Benoît MORIEN
- Siègne vacant dévolu à la liste « Un village pour vous »

Sont désignés en qualité de membres suppléants :

- Marco GUERRA
- Jean-François QUARCK
- Siègne vacant dévolu à la liste « Un village pour vous »

Article 2 – Présidence

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le **maire**, ou en cas d'empêchement, par un adjoint désigné conformément aux dispositions réglementaires.

Article 3 – Exécution

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026

Patrick RATEL,
Le Maire

